



ville de
Montbeton

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Le douze décembre deux mille vingt-trois, le conseil municipal de la commune de Montbeton s'est réuni en séance publique à vingt heures trente, à la Mairie de Montbeton, après convocation légale et affichage le 5 décembre 2023, sous la présidence de **Danielle BEDOS, Maire**

Nombre de conseillers :
en exercice : 27
présents : 17
votants : 19
pouvoirs : 02

Présents : MM BARBOTTE L, BEDOS D, BERTOLOTTI JC, BOYER L, COLMAGRO JF, GISQUET B, GOUJON JM, IZAMBARD E (pouvoir de ROQUE C), MALCOIFFE V, MENEGHETTI G, MOULIS C (pouvoir de GRAND P), SANCE N, TARTAGLIA N, VALLET T, VERGNES G, VIGNOT L, WEILL M

Absents excusés : MM. BOUVET N, COTDELOUP S, DURAND A, ESTEPA K, GRAND P (a donné pouvoir à MOULIS C), NAVAUD A, OLIVIER-DAUCH MP, ROMAZIN J, ROQUES C (a donné pouvoir à IZAMBARD E)

Absente : MME MULLER-DUPONT P

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal, constate le quorum, le nombre de pouvoirs, le nombre de votants et le nombre d'absents.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle invite le conseil municipal à nommer le conseiller qui remplira les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur MENEGHETTI Gilles est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 🚧 Décisions prises par Madame le Maire
- 🚧 Tarifs 2024 location Espace Culturel et Sportif Jean Bourdette
- 🚧 Tarifs 2024 location salle de Tirecrabe

- ✚ Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation service ALAE de 26 heures à compter du 1^{er} février 2024
- ✚ Modification du tableau des effectifs au 1^{er} février 2024
- ✚ Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du personnel, matériels et bâtiments de Montbeton au profit du GMCA
- ✚ Rapport d'activité 2022 du GMCA
- ✚ Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyageur du TG pour la période 2024-2029
- ✚ Programme Erasmus Voyage en Irlande des élèves du CM2 en avril 2024 - Modalités de remboursement des avances payées par la coopérative scolaire du primaire
- ✚ Complexe sportif - Avenant n°1 au marché de travaux entreprise INTELEC lot Electricité
- ✚ Provision comptable au titre du Compte Épargne Temps
- ✚ Vente de terrain au lotissement route de Montauban au profit de la SCI STDM Mère et Fille
- ✚ Recours contre le PA 082 124 20T 0001
- ✚ Décisions modificatives et comptables budget communal et cimetière

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023. Il n'y a pas d'observation. Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose de traiter l'ordre du jour tel que défini ci-avant.

N° 2023_12_01D

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT / N° 072-2023 A 081-2023

Madame BEDOS Danielle donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 2013_09_03D du 11 septembre 2013, 2021_07_12D et 2021_07_13D du 22 juillet 2021 prises en application de cet article ;

Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des décisions suivantes :

N° de la décision	Date	Objet de la décision
072-2023	31/10/2023	Remboursement Sogessur SA - Dégâts au giratoire des Coulandrières suite à l'accident de circulation survenu le 15 décembre 2022
073-2023	06/11/2023	Demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif de soutien aux

		équipements structurants Bourgs-Centres Occitanie - Aménagement de la salle de Sambo
074-2023	14/11/2023	Décision de non préemption sur les parcelles cadastrées section C 1791-1792-1794
075-2023	14/11/2023	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section A 1815
076-2023	22/11/2023	Remboursement SMACL Assurances - Réparation tondeuse JD AV-283-KW suite à l'accident du 25 septembre 2023
077-2023	28/11/2023	Choix du maître d'œuvre - Mission de base pour l'extension de la salle de Sambo
078-2023	01/12/2023	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section A 1816
079-2023	01/12/2023	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section A 18176
080-2023	01/12/2023	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section A 18186
081-2023	01/12/2023	Décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section A 1819

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

N° 2023_12_02D

TARIFS 2024 - LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL ET SPORTIF Jean BOURDETTE

Madame le Maire propose de ne pas modifier pour 2024, les tarifs de location de l'ECSJB. Les tarifs appliqués au 1^{er} janvier 2024 pour l'espace culturel et sportif Jean BOURDETTE seront les suivants :

LIBELLE	TARIFS ETE (mai à sept)	TARIFS HIVER (oct à avril)
Tarifs de location de la Salle 1		
1 journée sans repas (de 8h le matin à 20h) + office	500 €	600 €
Week-End du vendredi après-midi au lundi matin ou plusieurs jours en semaine + office	900 €	1 200 €
Réunion, spectacle ou conférence	150 €	200 €
Tarifs de location de la Salle 1+ Salle 2		
Week-End du vendredi après-midi au lundi matin ou plusieurs jours en semaine + office	1 200 €	1 500 €
1 journée (de 8h le matin à 20h) + office	700 €	800 €
Salle de réunion (salle 3)		
1 journée (de 8h le matin à 20h)	200 €	300 €

Caution		
Mise à disposition Espace Jean Bourdette	3 000 €	3 000 €

Dans le cas de constatation d'une dégradation lors de l'état des lieux, tout ou partie de la caution pourra être retenue.

Les tarifs suivants viendront s'ajouter aux tarifs de location lorsque l'organisateur de la manifestation fera la demande de tout ou partie des prestations suivantes :

Montage et démontage des tables et chaises ----- 150 €

Nettoyage des locaux

Salle 1 : sols + sanitaires + circulations + hall d'entrée + bar + cuisine + blocs

sanitaires cuisine ----- 500 €

Salle 2 : sols ----- 100 €

Salle 3 : sols ----- 40 €

Loges : sols + sanitaires + douches ----- 130 €

Ces tarifs s'appliqueront aux contrats signés à compter du 14 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les tarifs définis ci-dessus.

N° 2023_12_03D

TARIFS 2024 SALLE DE TIRECRABE

Proposition de modification des tarifs de location n'ayant pas été augmentés depuis presque dix ans.

Ces tarifs s'appliqueront aux contrats signés à compter du 14 décembre 2023 et jusqu'à nouvel ordre.

Tarifs applicables dès 2024

SALLE DE TIRECRABE

- ✓ Montbetonais sans le chauffage 140,00 € + caution de 1.000 €
- ✓ Montbetonais avec le chauffage 160,00 € + caution de 1.000 €
- ✓ Non Montbetonais sans le chauffage 220,00 € + caution de 1.000 €
- ✓ Non Montbetonais avec le chauffage ... 240,00 € + caution de 1.000 €
- ✓ Apéritif Montbetonais 65,00 € + caution de 1.000 €
- ✓ Apéritif non Montbetonais 80,00 € + caution de 1.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les tarifs définis ci-dessus.

N° 2023_12_04D

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT
D'ANIMATION TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET AU 1^{ER}
FEVRIER 2024

Considérant qu'en raison des besoins de la commune de Montbeton, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation territorial au 1^{er} février 2024 ;

Proposition d'inscrire au tableau des effectifs du personnel de la commune de Montbeton à compter du 1^{er} **février 2024** l'emploi ci-après défini :

Nbre	Grade	Nature des fonctions	Temps travail hebdo.
Filière animation			
1	Adjoint d'animation territorial	Animateur	26 h

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT Madame le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

N° 2023_12_05D

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE
MONTBETON AU 1^{ER} FEVRIER 2024

**Cette délibération annule et remplace la délibération
N°2023_06_06D du 19 juin 2023**

Tableau des effectifs au 1^{er} février 2024

Nbr	Grade	Temps de travail	Emplois pourvus	Emplois vacants
Filière administrative			3	2
1	Attaché principal (catégorie A)	35H00	1	0

1	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe (catégorie B)	35H00	1	0
1	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe (catégorie B)	35H00	0	1
1	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	35H00	0	1
1	Adjoint administratif territorial (catégorie C)	35H00	1	0

Nbr	Emploi	Temps de travail hebdomadaire	Emplois pourvus	Emplois vacants
Filière technique			17	11
3	Agent de maîtrise principal (catégorie C)	35H00	3	0
2	Agent de maîtrise (catégorie C)	35H00	0	2
1	Agent de maîtrise (catégorie C)	35H00	1	0
2	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (catégorie C)	35H00	0	2
2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	35H00	0	2
5	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	35H00	5	0
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	33H00	1	0
1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	23H00	1	0
4	Adjoint technique territorial (catégorie C)	35H00	2	2
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	25H00	1	0
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	30H00	1	0
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	26H00	0	1
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	20H00	0	1
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	29H00	0	1
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	33H00	1	0
1	Adjoint technique territorial (catégorie C)	32H00	1	0
Filière animation			5	3
1	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe (catégorie C)	35H00	1	0
2	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (catégorie C)	35H00	0	2
1	Adjoint d'animation territorial (catégorie C)	33H00	1	0
1	Adjoint d'animation territorial (catégorie C)	32H00	1	0
1	Adjoint d'animation territorial (catégorie C)	27H00	1	0
1	Adjoint d'animation territorial (catégorie C)	23H00	0	1
1	Adjoint d'animation territorial (catégorie C)	26H00	1	0
Filière sociale			1	0
1	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	35H00	1	0

NB : en gras et italique apparaissent les modifications

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- ✚ **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- ✚ **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

N° 2023_12_06D

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA
COMMUNE DE MONTBETON ET LE GRAND MONTAUBAN
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION // AVENANT N° 11**

La convention de mise à disposition de services et personnels établie entre le Grand Montauban Communauté d'Agglomération et la commune de Montbeton a été prorogée par avenant n° 10 jusqu'au 31 décembre 2023.

La commune de Montbeton disposant en interne de services permettant en partie d'assurer ces compétences, il est convenu qu'elle mette à disposition du Grand Montauban ses services et personnel, ainsi que les biens et matériels afférents. Le Grand Montauban rembourse à la commune les frais correspondants.

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la convention initiale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 11 à la convention de mise à disposition des services de la commune de Montbeton au bénéfice du GMCA.

N° 2023_12_07D

**RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU GRAND MONTAUBAN
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Président du GMCA adresse aux Communes membres le rapport retraçant l'activité 2022 du GMCA pour communication.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

N° 2023_12_08D

**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS
DU VOYAGE DU TARN-ET-GARONNE 2024-2029 - AVIS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON**

Les services de l'État ont transmis le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2024 - 2029) de Tarn et Garonne. Ce projet a recueilli l'avis favorable de la commission départementale consultative le 18 septembre 2023 et est désormais soumis pour avis au Conseil Municipal de Montbeton en tant que collectivité impactée par cette révision et par les obligations qui y sont inscrites.

Le nouveau schéma énonce les ambitions en matière d'accueil, de grand passage et de sédentarisation des gens du voyage, mais également le renforcement des politiques d'insertion sociale et professionnelle des publics concernés.

Le Conseil Municipal à la majorité par 18 voix et 1 abstention (M. Weill) n'approuve pas le schéma proposé.

N° 2023_12_09D

PROGRAMME « ERASMUS » AU TITRE DE L'ACTION MOBILITE DE L'ENSEINGEMENT SCOLAIRE - SEJOUR CM2 EN IRLANDE AVRIL 2024

Les élèves du CM2 de l'école primaire Pierre Bonhoure partiront en avril prochain en Irlande au titre du programme Erasmus. Le montant de la subvention accordée par ERASMUS s'élève à 30 984 €. Il est proposé de rembourser à la coopérative scolaire de l'école Primaire de Montbeton le montant des acomptes et avances payées pour l'organisation du séjour dans la limite du montant total de la subvention sur présentation de justificatifs

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.

N° 2023_12_10D

COMPLEXE SPORTIF - AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX ENTREPRISE INTELEC LOT 12 ELECTRICITE // ALIMENTATION ELECTRIQUE VOLET ROULANT, RIDEAU METALIQUE ET MODIFICATION DIVERS BRANCHEMENTS

Un marché de travaux a été passé le 27 avril 2022 avec la société INTELEC de L'Union (31) pour un montant de 56 131.52 € HT pour la création d'un complexe sportif lot 12 Electricité.

Au cours du chantier, la commission travaux a estimé qu'il était judicieux de prévoir l'alimentation électrique d'un volet, d'un rideau métallique et déplacer la baie de sonorisation dans le local informatique et le coffret de la chaufferie.

Les travaux de fourniture et pose s'élèvent à 3 358.35 € HT. Le montant du marché initial passe de 56 131.52 € HT à 59 489.87 € HT soit une plus-value de 5.98 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✎ accepte l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise INTELEC,

- ✚ autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

N° 2023_12_11D

PROVISION COMPTABLE AU TITRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Je vous rappelle que plusieurs agents de la commune de Montbeton disposent d'un Compte Epargne Temps et que la collectivité doit être à tout moment en mesure :

- de rembourser la totalité des jours épargnés à la collectivité d'accueil en cas de mutation

Le montant des jours épargnés au cours de l'année 2022 sur le Compte Epargne Temps par les agents de la Commune au 1^{er} janvier 2023, représente une somme de 2 325 € (voir le détail ci-après) :

	Nombre de jours épargnés en 2022	Taux de remboursement	Total
Catégorie A	0	135.00 €	0
Catégorie B	0	90.00 €	0
Catégorie C	31	75.00 €	2 325.00 €
	Total		2 325.00 €
	Pour mémoire, montant de la provision au 31/12/2022		2 520.00 e
	Provision à inscrire au budget 2023		2 325.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✚ approuve le montant de la provision 2023.

N° 2023_12_12D

VENTE DE TERRAINS AU LOTISSEMENT ROUTE DE MONTAUBAN AU PROFIT DE Mme TRACHSLER Sabrina - DETERMINATION DU PRIX DE VENTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE

Je vous rappelle le projet d'acquisition de plusieurs parcelles au lotissement Route de Montauban de Madame TRACHSLER Sabrina, vétérinaire à Montbeton. Le projet initial est porté désormais par la SCI STDM Mère et Fille, a été modifié et concerne les parcelles cadastrées section B 1712,1713 et 1714 d'une superficie globale de 225 m² pour y construire une clinique vétérinaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vu l'avis des domaines en date du 11 décembre 2023 :

- ✚ fixe le prix de vente du terrain à 144 € TTC le m²
- ✚ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la vente et notamment l'acte authentique.

N° 2023_12_13D

RECOURS CONTRE LE PERMIS D'AMENAGER 082-124-20-T0001

Je vous rappelle que les requérants contestent l'attribution du permis d'aménager n° 082-124-20-T0001 au motif que la servitude de passage qui devrait être utilisée pour aménager les différents réseaux aurait qu'une vocation exclusivement agricole.

Ces derniers sollicitent l'annulation du permis d'aménager et demandent à la commune une indemnité de 3000 €.

En 2017, la commune de Montbeton avait provisionné une somme de 4000 € au titre des « provisions pour risques ». La condamnation ayant été prononcée au bénéfice de la Commune, cette provision est désormais caduque.

Madame le Maire propose d'utiliser cette provision pour pallier aux risques d'une éventuelle condamnation de ce recours.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ accepte la proposition ci-dessus.

Décisions modificatives comptables budgets communal et cimetièrè

Décisions modificatives comptables :

- DM 6 Budget Communal : Amortissement "temporis" biens acquis en 2023
- DM 7 Budget Communal : ajustement des prévisions budgétaires
- DM 8 Budget Communal : Travaux en régie éclairage public
- DM 1 Budget Cimetière : ajustement des prévision budgétaires 2023
- DM2 Budget Cimetière : constatation variation de stock

Madame le Maire indique que l'ordre du jour du conseil municipal du 12 décembre 2023 est épuisé. Elle déclare la séance close à 21 heures 50

**Le Maire,
Danielle BEDOS**

**Le secrétaire de séance
Gilles MENEHETTI**

Séance du Conseil Municipal du 12 DECEMBRE 2023

Délibérations n° 2023-12-01D à DM2_2023_CIMETIERE

2023-12-01D : Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT du n°072 à 081-2023

2023-12-02D : Tarifs 2024 location Espace Culturel et Sportif Jean Bourdette

2023-12-03D : Tarifs 2024 location salle de Tirecrabe

2023-12-04D : Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation service AL de 26 heures à compter du 1^{er} février 2024

2023-12-05D : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} février 2024

2023-12-06D : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du personnel, matériels et bâtiments de Montbeton au profit du GMCA

2023-12-07D : Rapport d'activité 2022 du GMCA

2023-12-08D : Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyageur du TG pour la période 2024-2029

2023-12-09D : Programme Erasmus Voyage en Irlande des élèves du CM2 en avril 2024 - Modalités de remboursement des avances payées par la coopérative scolaire du primaire

2023-12-10D : Complexe sportif - Avenant n°1 au marché de travaux entreprise INTELEC lot Electricité

2023-12-11D : Provision comptable au titre du Compte Épargne Temps

2023-12-12D : Vente de terrain au lotissement route de Montauban au profit de la SCI STDM Mère et Fille

2023-12-13D : Recours contre le PA 082 124 20T 0001

2023-12-14D : Décisions modificatives comptables budget communal et cimetière

NOM Prénom	Emargement	NOM Prénom	Emargement
BARBOTTE Laurence		MENEGHETTI Gilles	
BEDOS Danielle		MOULIS Christian	
BERTOLOTTI Jean-Claude		MULLER-DUPONT Paulette	Absente
BOUVET Nadine	Absente excusée	OLIVIER-DAUCH M.Pierre	Absente excusée
BOYER Laurent		NAVAUD Aurélie	Absente excusée
COLMAGRO Jean-François		ROMANZIN Jean	Absent excusé
COTDELOUP Sandrine	Absente excusée	ROQUE Charles	Absent excusé (a donné

			pouvoir à E. IZAMBARD)
DURAND Anne	Absente excusée	SANCE Nicole	
ESTEPA Katia	Absente excusée	TARTAGLIA Nicolas	
GISQUET Bernard		VALLET Tamara	
GOUJON Jean-Marie		VERGNES Gilles	
GRAND Paul	Absent excusé (a donné pouvoir à C. MOULIS)	VIGNOT Laurent	
IZAMBARD Edith		WEILL Michel	
MALCOIFFE Véronique			